

Le 15 mars 2014

es relations collectives dans le secteur à profit social

Frédéric CLERBAUX, Conseiller juridique UNIPSO



Le secteur à profit social ?

Résumé de l'exposé:

- Les entreprises du secteur à profit social
- L'UNIPSO
- La concertation sociale au niveau régional

Le secteur à profit social ?

Les entreprises du secteur à profit social

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Les entreprises du secteur à profit social :

- > Sont des entreprises
- > développent des services qui répondent à des besoins essentiels de la population (*soins de santé, hébergement des personnes handicapées, aide à domicile, éducation ou accueil de la petite enfance*)
- > poursuivent une finalité non lucrative
- > bénéficient en partie des ressources collectives afin de garantir la qualité et l'accessibilité financière de ses services à la population.

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Distinction entre entreprises commerciales et à profit social :

- > Entreprises où les investisseurs disposent des droits de propriété (décision et dividende) en contrepartie du risque pris
- > Entreprises et organisations qui poursuivent une finalité sociétale et défendent l'intérêt général:
 - > Celui qui met l'argent n'est pas nécessairement le décideur (cf. principe un homme, une voix)
 - > Production de biens et services « sociaux »
 - > Plaidoyer et défense de valeurs et de droits fondamentaux
 - > Gestion et processus de production « sociaux ».

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Des entreprises privées ou publiques qui respectent une combinaison de trois principes :

- > Recours à d'autres types de **ressources** que la vente pour couvrir les coûts de production (norme arbitraire : prix de vente couvre moins de 50% des coûts de production)
- > **Finalité** non lucrative (réaliser du profit et des bénéfices mais pas de rémunération du capital -> statut juridique)
- > Nature des **activités** (biens quasi collectifs dont la production ne peut être assurée par le seul marché traditionnel dans l'intérêt de la collectivité)

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Quelles entreprises à quelle place dans le tableau

?	Secteur privé		Secteur public	
	À but lucratif	À but non lucratif	À but non lucratif	À but lucratif
Ressources marchandes	1	2	3	4
Ressources mixtes	5	6	7	8
Ressources non marchandes	9	10	11	12

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

	Secteur privé		Secteur public	
	À but lucratif	À but non lucratif	À but non lucratif	À but lucratif
Ressources marchandes	Entreprises privées traditionnelles	Coopératives, SFS	Entreprises publiques	Ex-Belgacom
Ressources mixtes	Entreprises privées qui bénéficient d'un financement public	Associations, mutuelles (ETA, EFT,...)	Entreprises publiques (SNCB), services publics (hôpitaux)	B-Post
Ressources non marchandes		Associations (écoles libres), fondations	Services publics (enseignement...), administrations	

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

[_Schéma-1.pdf](#)

Comment se finance le secteur à profit social?

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Débat de « mise au point »:

Cas de la Ville de Rochefort: Commune rurale qui manque de place en maison de repos. 2 solutions:

- **Agrandir ou créer une nouvelle maison de repos gérée par la commune (projet soutenu par « La Gauche »)**
- **Faire appel à des maisons de repos privée (projet soutenu par « La Droite »)**

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

Mots-clés bonus:

Bénéficiaires Qualité Accessibilité Intérêt
général Coût Travailleurs Investissement
Délocalisation Emplois
Financement Bonheur

UNIPSO ASBL

Le secteur à profit social ?

**L'UNIPSO: Union des entreprises
à profit social**

UNIPSO ASBL

UNIPSO

Une organisation patronale intersectorielle...

- > Défense des intérêts de ses membres
- > Outil d'analyse et d'expertise
- > Centre de projets

... représentative du secteur à profit social en Wallonie...

- > 9.000 institutions, 200.000 travailleurs
- > 18% de la valeur ajoutée

... pour la défense d'un modèle social...

- > Solidarité
- > Accessibilité
- > Emancipation

... comme acteur de la concertation

- > Partenaire social intersectoriel

UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Membres



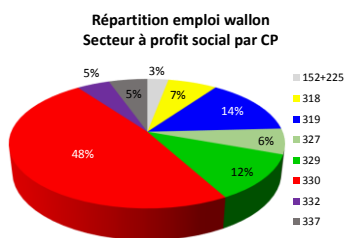
UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Secteurs

8 secteurs statutaires :

- > Hôpitaux (CP 330)
- > Etablissements et services de santé (CP 332)
- > Services d'aide et de soins à domicile (CP 318)
- > Établissements et services d'éducation et d'hébergement (CP 319)
- > Entreprises de travail adapté (CP 327)
- > Secteur socioculturel (CP 329)
- > Enseignement (152/225)
- > Organisations d'actions sociales (CP 337)



UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



Organisations sœurs



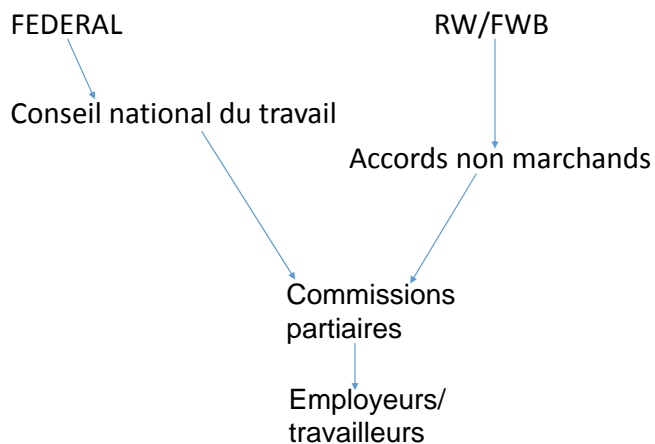
UNIPSO – Union des entreprises à profit social ASBL



La concertation sociale régionale dans le secteur à profit social

UNIPSO ASBL

La concertation sociale dans le secteur à profit social



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

OUI:

- Origine du secteur (charité et solidarité)
- Importance du bénévolat de gestion
- Implication des travailleurs (par ex modèle coopératif)
- Objet social tourné vers l'humain



UNIPSO

Patron et secteur « non-marchand», une antinomie?

NON:

- Gestion d'argent public
- Nécessité d'être rentable
- Gestion des ressources humaines
- Complexité administrative (gestion des subsides, de l'infrastructure,...)
- Gestion du projet (impulsion)



La concertation sociale dans le secteur à profit social

- Quelles pourraient être les revendications des:
 - Organisations syndicales (la Droite)
 - Organisations patronales (la Gauche)

Les accords du secteur « non-marchand »

- Quelle est la particularité de la concertation sociale dans le secteur à profit social?

Les accords du secteur « non-marchand »

- Régionalisation des CP (évolution de la Belgique)
- Volonté des OS d'aligner vers le haut les barèmes et d'améliorer les conditions de travail
- Réaction des employeurs: limiter le coût, structurer le financement, garantir la paix sociale

Les accords du secteur « non-marchand »

- 1^{ers} accords NM RW et FWB: 2000-2006:
 - Harmonisation barémique
 - Harmonisation des travailleurs PRC (ex-APE)
 - Aménagement de fin de carrière (plan Tandem)
 - Amélioration des conditions de travail des ouvriers (ex.: jour de carence)
 - Formation (essentiellement travailleurs à insérer)
- Au niveau patronale: peu de structuration, bcp de monde (ex: 5 fédés de planning) pour +/- 100 emplois, étiquette patronale à assumer, pour les OS uniquement rôle d'expert

Les accords du secteur « non-marchand »

- 2èmes Accords NM RW/FWB: 2007-2009:
 - RW*
 - Valorisation des heures inconfortables
 - Concertation sociale (délégué inter-centres)
 - Octroi de jours de congé et création d'emplois
 - FWB*
 - Poursuite de l'harmonisation barémique

- Au niveau patronale: rôle de l'UNIPSO >, intégration de tous les emplois, mesures compliquées à mettre en oeuvre

Les accords du secteur « non-marchand »

- Derniers accords NM RW/FWB: 2010-2011:
 - RW FWB*
 - Complément PFA + prime exceptionnelle

- Au niveau patronale: mesure en faveur de la formation: première mesure « patronale »

Et dans le futur?

- Transfert de compétences:
 - gestion paritaire de nouvelles compétences (OIP soins de santé, Forem,...)
 - Organe de concertation avec la Région de BXL-Capitale
- Au niveau wallon: GPS: groupe des 10 wallon